

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015

Absent excusé : Laurent THOMAS

APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

(Conseil Municipal du 30 juin 2015)

AVANCEMENT DOSSIER STATION EPURATION

Monsieur le Maire informe du dépôt du Permis de Construire pour l'agrandissement du Local Technique pour entreposer différents matériels nécessaires à l'entretien de la station et que celui-ci a eu un avis favorable verbal de la DDT de Roanne. Il présente des devis de maçonnerie et de couverture et après délibération, le CM retient le devis de l'Entreprise DUCHEZ et celle de DUMORTIER pour un montant total de 14 736€ HT.

Il précise que la commune n'a pas lieu de déposer un document d'urbanisme à la DDT pour la création de la station d'épuration et que les subventions allouées à ces travaux s'élèvent à : 224 120.00€ du Département de la Loire et 166 925.70€ de l'Agence de l'Eau soit au total la somme de 391 045.70€ sur 573 705€ HT de Travaux. Il explique que le résultat de l'étude de sol effectuée par l'Entreprise SIC Infra début septembre est en attente.

Il donne lecture d'un courrier dans lequel les propriétaires et locataires du lotissement les mésanges demandent plus d'explications et d'informations concernant la construction de cette station validée par la police de l'eau. Le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire les reçoivent en mairie pour leur donner la réponse à leurs questions.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

Valide la proposition de Monsieur le Maire pour une mise en non-valeur d'un montant de 245,40€.

Approuve le Rapport du prix et qualité de l'eau : Tarif 2015 Abonnement 83,16€ 1,52€/m3

Approuve le rapport du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 (une baisse de 40% des OM, une diminution de l'enfouissement et une augmentation du recyclage.

Prend connaissance de la proposition de Monsieur le Maire qui est de rehausser le croisement des Chambons pour les travaux de voirie 2016.

Est informé du projet de transfert du siège social de la Communauté de Communes de Balbigny dans les locaux lui appartenant situés dans la Zone du Bois Vert.

Accepte la candidature proposée concernant l'attribution du Leg Laffay 2015.